

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 22 JUIN 2026

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; M. UGALDE, 1^{er} Vice-Président ; Mme BEOBIDE, 2^{ème} Vice-Présidente ; Mmes ARHANCET, ECHEVERRIA, MOUNIOS ADURRIAGA, SUSPERREGUI CORNU, THOMAS ; MM. ETCHEBEST, ETCHEPAREBORDE

EXCUSÉS : MM. ETCHEGARAY, MATON

POUVOIRS : M. MATON à M. ETCHEBEST

SECRETAIRE DE SEANCE : M. UGALDE

O/J N°9 – CESSION MATERIEL

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Considérant que à la suite des évolutions du parc instrumental et notamment l'acquisition de deux Marimba 5 Octaves MB 50 BERGERAULT pour un montant de 26 500 € HT (devis signé par Monsieur le Président en date du 21 avril 2026), il n'est plus nécessaire de conserver et entretenir le Marimba 5 Octave Yamaha 5100 (n° inventaire 153) ainsi que le Marimba Concorde 4 1/3 ;

Considérant la proposition faite par la Société MUREMO ;

Il est demandé au Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

- d'accepter l'offre de reprise faite par la Société MUREMO du Marimba 5 Octave Yamaha 5100 (n° inventaire 153) pour un montant de 13 000,00 € HT
- d'accepter l'offre de reprise faite par la Société MUREMO du Marimba Concorde 4 1/3 pour un montant de 6 500,00 € HT
- d'autorise M. le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY

